

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2023

**Conseillers en exercice :5** PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 5**

Date de convocation : SECRETAIRE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud  
03/05/2023

Date d'affichage :  
12/05/2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le trois mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Aménagement de la reculée : validation du projet
- 2 – Enfouissement ligne électrique : engagement ferme
  - Extension
  - Enfouissement
- 3 - Indemnité de gardiennage de l'église
- 4 – Commission de contrôle des listes électorales
- 9 – Informations et questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Décision budgétaire modificative n°1

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### 1 – Décision budgétaire modificative n°1

Suite à une erreur d'inscription budgétaire de 1 €, il convient de régulariser le budget La Tuffière comme suit :

#### **Dépenses investissement :**

Article 020 (dépenses imprévues) : -1 €  
Article 13918-040 (autres) : + 1 €

#### **Recettes de fonctionnement :**

Article 7011 (Electricité) : - 1 €  
Article 777 -042 (Quote part subv) : + 1 €

Cette décision budgétaire modificative est approuvée à l'unanimité.

## 2 – Aménagement de la reculée : validation du projet

Le maire présente un projet de délibération commun aux communes d'Arbois, La Châtelaine, Mesnay, Les Planches Près Arbois avec la Communauté de Communes, validant les pré-esquisses présentées par le cabinet d'études Trait d'Union en application à la feuille de route stratégique pour l'aménagement du Site de la Reculée.

Les objectifs sont de mieux orienter les touristes sur le site afin de le protéger avec son environnement.

La stratégie vise à :

- créer et aménager des parkings et en définir les usages,
- Mettre en place la signalétique adaptée,
- Aménager les voies douces,
- Affiner la mise en place des navettes,
- Proposer d'autres accès accessibles.

**Le conseil valide à l'unanimité les axes de travail et les propositions du cabinet Trait d'Union, demande au cabinet d'entamer la phase 2 de l'étude.**

## 3 – Enfouissement ligne électrique : engagement ferme

- **Extension**
- **Enfouissement**
- 

Le maire présente le projet et le plan de financement ci-dessous :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>					
<b>Intitulé</b>	<b>Prix TTC</b>	<b>Eligible SIDEDEC</b>	<b>Prise en charge PCT+SIDEDEC</b>	<b>FCTVA ou TVA</b>	<b>Reste à Charge HT</b>
Extension réseau	80 837.40 €	68 441.08 €	41 543.74 €	12 396.32 €	26 897.34 €
Effacement HTA	129 626.31 €	70 000.00 €	53 690.00 €	19 878.04 €	56 058.27 €
Dépose ancien transfo + poteau	2 160.64 €		- €	360.11 €	1 800.53 €
<b>TOTAL</b>	<b>212 624.35</b> €		<b>95 233.74</b> €	<b>32 634.47</b> €	<b>84 756.14</b> €
Rappel délibération mars 2023	216 152.40 €		94 754.65 €	33 175.49 €	88 222.26 €

Convention de paiement      80% à la commande      Soit:      66 364.49 €

Les parties "Extension" et "Effacement" du réseau **public**, font l'objet d'un taux d'aide différent de la part du SIDEDEC.

La partie "Dépose de l'ancien transformateur" est en totalité à la charge de la commune, car cette partie de réseau est actuellement de domaine **privé**. La commune récupère la TVA, car il s'agit d'un budget annexe (SPIC) soumis à la TVA.

La totalité de la ligne sera de domaine **public**, après les travaux.

## SUBVENTION ACCORDEE

Intitulé	Recettes	Taux	versé
Subvention DREAL	€ 68 000	80%	54 400 € 02/05/2023
Autofinancement commune	€ 16 756	20%	
TOTAL	€ 84 756	100%	

**Le conseil approuve à l'unanimité les 2 délibérations proposées par le SIDEC approuvant le projet et les montants ci-dessus.**

### **4 - Indemnité de gardiennage de l'église**

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'église communale à Mme DAVID Françoise (résidant dans la commune). Le montant de cette indemnité est fixé à 400 € brut pour l'année 2023.

### **5 – Commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil désigne les membres suivants à la commission de contrôle des listes électorales :

- Conseiller municipal : VANDROUX Laurence
- Délégué de l'administration : DAVID Richard
- Délégué du tribunal judiciaire : DARBON Christian

### **6 – Informations et questions diverses**

Fleurissement : Toutes les bonnes volontés sont attendues le vendredi 26 mai à 14h pour les plantations des fleurs.

Le maire informe les conseillers qu'il a reçu de M. BONNIVARD Victor une demande d'autorisation de travaux visant à modifier l'établissement recevant du public (ERP) L'Enclay – Set le Jura Pitoresque pour une réouverture d'un accueil en plein air et boutique. Le dossier a été transmis aux services instructeurs.

Un courrier recommandé d'un cabinet d'avocat a également été reçu en mairie avec mise en demeure de procéder aux travaux d'entretien et de sécurisation de la parcelle B 316 pour empêcher les arbres et rochers de tomber sur la propriété privée de Messieurs BONNIVARD Victor et François .

Le maire a saisi l'ONF qui a d'ores et déjà procédé au marquage des bois à abattre. La procédure d'exploitation est engagée.

Le conseil approuve la mise en place d'une boîte à livres fournie par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance : GAUTHIER Arnaud

